



## Commune de CUZIEU

Téléphone : 04 79 81 70 03

Email : [mairie.cuzieu01@wanadoo.fr](mailto:mairie.cuzieu01@wanadoo.fr)

### COMPTE - RENDU RÉUNION PUBLIQUE DU 20.06.22 «ARRIVÉE DE LA FIBRE A CUZIEU »

Intervention du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (propriétaire du réseau fibre).

- Cuzieu est reliée à l'une des 3 armoires de Chazey-Bons.
- Des Points de Branchement Optiques ont été installés dans chaque hameau (1 PBO pour 6 logements en moyenne).
- Chaque logement qui souscrira un contrat auprès d'un opérateur sera raccordé au PBO.
- L'ouverture à la commercialisation se fera à partir du 07 juillet prochain.  
NB : Si vous avez testé votre éligibilité et que l'on vous répond que vous n'êtes pas éligibles, pas d'inquiétude. Avant cette date, le réseau n'est pas encore considéré comme opérationnel.
- Cuzieu est couvert à 100 % par le réseau fibre.
- A ce jour, 7 opérateurs grand public se sont positionnés pour proposer des abonnements :
  - 5 opérateurs locaux : ADELI – KIWI – K NET – MILKY WAN – NORDNET
  - 2 opérateurs nationaux : FREE – ORANGE (BOUYGUES est en train d'installer ses équipements donc sera présent prochainement).
- Aucune souscription d'abonnement ne pourra être faite avant le 07 juillet.  
C'est l'abonnement qui lancera la procédure de raccordement à l'habitation.  
Les frais de raccordement (500€) seront pris en charge par le SIEA.  
L'opérateur transmettra la demande au SIEA. Si l'opérateur est local, le SIEA missionnera une entreprise pour faire le raccordement sous 3-4 semaines.  
Si l'opérateur est national, c'est lui qui se chargera des travaux de branchement (= tirer la fibre de la voirie publique jusqu'à votre habitation).

Selon l'opérateur, une Prise Terminale Optique (PTO) ou un boîtier optique (CPE) sera installé, la plupart du temps près du compteur électrique. Une étiquette avec la référence unique de l'habitation devra y être apposée (bien vérifier).

Le choix du type de raccordement (aérien ou souterrain) sera défini par l'entreprise. Dans la majorité des cas, le câble de fibre optique suit le même chemin que l'alimentation téléphonique.

Si le raccordement est souterrain et qu'un problème de blocage du fourreau est rencontré sur le domaine public, il n'y aura rien à payer. Par contre si le fourreau est obstrué/endommagé du côté de la propriété privée, la remise en état sera à la charge du propriétaire.

- Les branchements internes de l'habitation se feront via RJ45 ou prises CPL (attention à installer des prises de bonne qualité) entre votre box et vos équipements (TV-PC-téléphone fixe): Ces raccordements internes seront à votre charge.
- Pensez bien à faire une demande de portabilité de votre numéro de téléphone fixe actuel afin de le conserver.
- Après la mise en service de la ligne fibre, il se peut que vous soyez sollicité par l'AMO SUEZ pour un audit qualité du branchement.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site <http://reso-liain.fr/>, cela vous permettra de:**

- **Contactez les opérateurs partenaires du réseau afin de connaître leurs offres.**
- **Visionnez des petites vidéos qui expliquent les différentes étapes du raccordement à la fibre optique.**

Laurence CROSNIER.